

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 1725****3 décembre 2002****SOMMAIRE**

<b>Aareal European Property Investments Nr 1 S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>82793</b>	<b>Golden Harvest S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>82759</b>
<b>Adergo Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>82783</b>	<b>Grand Hôtel Cravat, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>82757</b>
<b>Aeronautical Technologies Company Limited Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>82800</b>	<b>Inland Shipping S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>82795</b>
<b>Agon Finance Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>82780</b>	<b>Intercommunautaire Business Center, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>82758</b>
<b>Agon Finance Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>82782</b>	<b>Interinvestments Overseas Corp. Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>82791</b>
<b>Alltiss Invest S.A. . . . .</b>	<b>82794</b>	<b>International Management &amp; Marketing S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>82783</b>
<b>Alpha Network S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>82799</b>	<b>Interseafood Investments S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>82799</b>
<b>Apydos S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>82757</b>	<b>Interseafood Investments S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>82799</b>
<b>ATS Holdings S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>82776</b>	<b>Ireco S.A., Steinsel . . . . .</b>	<b>82766</b>
<b>Bijouterie Millennium, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .</b>	<b>82785</b>	<b>Ireco S.A., Steinsel . . . . .</b>	<b>82766</b>
<b>Bijouterie Millennium, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .</b>	<b>82786</b>	<b>Ireco Trading &amp; Production S.A., Steinsel . . . . .</b>	<b>82786</b>
<b>Bound Investments S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>82755</b>	<b>Ireco Trading &amp; Production S.A., Steinsel . . . . .</b>	<b>82786</b>
<b>Céleste S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>82792</b>	<b>ITT Industries Holdings, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>82788</b>
<b>CNR International (Luxembourg) S.A., Münsbach . . . . .</b>	<b>82776</b>	<b>ITT Industries, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>82788</b>
<b>Consomat, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>82759</b>	<b>Jaba Investment S.A.H., Mamer . . . . .</b>	<b>82798</b>
<b>Country Paradise Design and Consultancy S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>82791</b>	<b>(Les) Jardins de la Musique, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>82786</b>
<b>De Feijter Associates S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>82775</b>	<b>Kitry S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>82784</b>
<b>Dexia World Alternative, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>82796</b>	<b>Kitry S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>82784</b>
<b>Diamond Europe S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>82796</b>	<b>Koudourrou S.A., Niederkorn . . . . .</b>	<b>82790</b>
<b>Egamo S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>82800</b>	<b>LD Luxembourg Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>82791</b>
<b>Elefant S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>82797</b>	<b>Lion-Interinvest, Sicav . . . . .</b>	<b>82797</b>
<b>Elfriede Shipping S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>82795</b>	<b>LME Invest S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>82797</b>
<b>Elfriede Shipping S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>82796</b>	<b>Logistik &amp; Rechnungswesen Beratung S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>82788</b>
<b>Enagas International Finance S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>82767</b>	<b>Logistik &amp; Rechnungswesen Beratung S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>82787</b>
<b>Enterprise Technologies Europe S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>82798</b>	<b>Mabelux, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>82783</b>
<b>Europa Financing, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>82791</b>	<b>Maître Mesure S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>82794</b>
<b>Europa Real Estate, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>82790</b>	<b>Malgame S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>82795</b>
<b>Europäische Möbelunion, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>82785</b>	<b>Mila, GmbH, Luxembourg . . . . .</b>	<b>82757</b>
<b>European Medical Promotion S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>82800</b>	<b>Milta S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>82756</b>
<b>Felbrigg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>82759</b>	<b>Miwa Champignons S.A. . . . .</b>	<b>82798</b>
<b>Forsa Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>82793</b>	<b>Movi Finance S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>82757</b>
<b>Forsa Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>82793</b>	<b>Multimedcom S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>82754</b>
<b>Gander AG, Luxembourg . . . . .</b>	<b>82789</b>	<b>Nadine S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>82758</b>
<b>(Claudia) Gelenia Wohnavantgart, S.à r.l., Mamer . . . . .</b>	<b>82785</b>	<b>PC-Tank, S.à r.l., Leudelange . . . . .</b>	<b>82754</b>
<b>Glycoferm Research, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>82784</b>	<b>Pescatore S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>82759</b>

Petro-Center S.A., Leudelange . . . . .	82754	SIAF - Société d'Investissement Agricole et Forestier, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	82756
Prebli S.A. Holding, Luxembourg . . . . .	82784	Spie Trindel S.A., Cergy-Pontoise . . . . .	82758
Property Investment Holdings, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	82760	Symmaque S.A.H., Luxembourg . . . . .	82798
Reiss Holding S.A., Steinsel . . . . .	82776	Technical Marketing & Consulting, S.à r.l., Steinhem . . . . .	82787
Rende Gerüstbau, S.à r.l., Frisange . . . . .	82794	Transport Fouquet, S.à r.l., Remich . . . . .	82789
Retail Estates Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	82797	Van Gansewinkel Luxembourg S.A., Differdange . . . . .	82795
Sanichaufer Service, S.à r.l., Dudelange . . . . .	82789	Virtual Network S.A., Luxembourg . . . . .	82792
Sanichaufer, S.à r.l., Dudelange . . . . .	82790	Virtual Network S.A., Luxembourg . . . . .	82792
Schütz & Wagner S.A., Rumelange . . . . .	82787	Yantra S.A., Luxembourg . . . . .	82799
Schütz & Wagner S.A., Rumelange . . . . .	82787		
Seco-Team, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	82794		

**MULTIMEDCOM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 73.436.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 8 novembre 2002, vol. 576, fol. 40, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

*Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue extraordinairement le 10 octobre 2002 à Luxembourg*

L'assemblée générale entérine la décision du Conseil d'Administration du 29 mars 2001 de coopter Madame Catherine Calvi aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Stéphane Liégeois démissionnaire.

L'assemblée renouvelle ainsi les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick Rochas,
- Monsieur Maurice Houssa,
- Madame Catherine Calvi.

Et le mandat de commissaire aux comptes de:  
EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateur et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

*Administrateur*

(81918/636/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

**PETRO-CENTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3364 Leudelange, Z.I. rue de la Poudrerie.  
R. C. Luxembourg B 75.045.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Remich, le 22 octobre 2002, vol. 177, fol. 64, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2002.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(81954/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

**PC-TANK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3364 Leudelange, 41, rue de la Poudrerie.  
R. C. Luxembourg B 80.874.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Remich, le 22 octobre 2002, vol. 177, fol. 64, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2002.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(81955/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

**BOUND INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 85.602.

L'an deux mille deux, le vingt-deux octobre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BOUND INVESTMENTS S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, R.C. Numéro B 85.602, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°689 du 4 mai 2002.

Les statuts de la société ont été modifiés par acte reçu du notaire instrumentaire en date du 15 octobre 2002, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Christophe Cialini, diplômé en sciences commerciales, domicilié professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, demeurant à Messancy, Belgique.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, demeurant à Torgny, Belgique.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que quinze millions sept cent dix mille cinq cent trente-deux (15.710.532) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un millions quatre cent vingt et un mille soixante-quatre euros (EUR 31.421.064,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social par apport en espèces d'un montant de trois cent quatre-vingt-seize mille sept cent douze euros (EUR 396.712,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un millions quatre cent vingt et un mille soixante-quatre euros (EUR 31.421.064,-) représenté par quinze millions sept cent dix mille cinq cent trente-deux (15.710.532) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, à un montant de trente et un millions huit cent dix-sept mille sept cent soixante-seize euros (EUR 31.817.776,-), avec émission correspondante de cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent cinquante-six (198.356) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

2. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

3. Modification de la date de clôture de l'année sociale.

4. Modification afférente de l'article 8 des statuts.

5. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle.

6. Modification afférente de l'article 9 des statuts.

7. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social par apport en espèces d'un montant de trois cent quatre-vingt-seize mille sept cent douze euros (EUR 396.712,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un millions quatre cent vingt et un mille soixante-quatre euros (EUR 31.421.064,-) représenté par quinze millions sept cent dix mille cinq cent trente-deux (15.710.532) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, à un montant de trente et un millions huit cent dix-sept mille sept cent soixante-seize euros (EUR 31.817.776,-), avec émission correspondante de cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent cinquante-six (198.356) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Le montant de trois cent quatre-vingt-seize mille sept cent douze euros (EUR 396.712,-) a été intégralement libéré en espèces par les actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'article 3 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3, alinéa 1<sup>er</sup>.** Le capital social est fixé à trente et un millions huit cent dix-sept mille sept cent soixante-seize euros (EUR 31.817.776,-) divisé en quinze millions neuf cent huit mille huit cent quatre-vingt-huit (15.908.888) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la date de clôture de l'année sociale du 31 décembre au 30 septembre de sorte que la présente année sociale qui a commencé le 9 janvier 2002 s'est terminée le 30 septembre 2002, et les prochaines années sociales commenceront le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année et se termineront le 30 septembre de l'année suivante.

En conséquence, l'article 8 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 8.** L'année sociale commence le premier octobre de chaque année et finit le trente septembre de l'année suivante.»

Par dérogation à ce qui précède, l'exercice social commencé le 9 janvier 2002 s'est terminé le 30 septembre 2002.

*Quatrième résolution*

La date de l'assemblée générale annuelle est changée du 23 mai à 10.30 heures au 14 février à 15.00 heures, laquelle sera reportée au premier jour ouvrable suivant si le jour à considérer n'est pas un jour ouvrable.

En conséquence, l'article 9 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 9.** L'assemblée générale se réunit de plein droit le 14 février à 15.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 11.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Cialini, P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2002, vol. 14CS, fol. 86, case 7. – Reçu 3.967,12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2002.

J. Elvinger.

(81196/211/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

**SIAF - SOCIETE D'INVESTISSEMENT AGRICOLE ET FORESTIER, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 743.680,-.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 14.599.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Joseph Kerschen, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 19 novembre 1976, acte publié au Mémorial C N° 7 du 10 janvier 1977, modifiée suivant acte reçu sous seing privé en date du 18 février 1977, acte publié au Mémorial C N° 91 du 6 septembre 1977, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire de résidence alors à Mersch et maintenant à Hesperange, en date du 21 juillet 1989, acte publié au Mémorial C N° 385 du 22 décembre 1989, modifiée par-devant le même notaire en date du 1<sup>er</sup> décembre 1995, acte publié au Mémorial C N° 99 du 26 février 1996, modifiée sous seing privé en date du 2 mai 2000, acte publié au Mémorial C N° 28 du 16 janvier 2001.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2002, vol. 576, fol. 27, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*pour SIAF*

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(81382/537/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2002.

**MILTA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 73.174.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 octobre 2002*

L'Assemblée constate et accepte la démission de Messieurs Daniel Fischer et François Gillioz et décharge leur est donnée.

L'Assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Matthias Schläfli, avocat, domicilié à Bâle (Suisse)

- Madame Aline Cortat, employée privée, domiciliée à Delémont (Suisse).

Les deux nouveaux administrateurs ainsi nommés, termineront les mandats accordés à leurs prédécesseurs, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SFS MANAGEMENT

*Agent domiciliataire*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2002, vol. 576, fol. 40, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(81902/636/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

**GRAND HOTEL CRAVAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2002, vol. 576, fol. 11, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2002.

*Pour ordre*

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(81775/549/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

---

**MILA, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 43.069.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2002, vol. 576, fol. 11, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2002.

*Pour ordre*

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(81779/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

---

**APYDOS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 73.740.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2002, vol. 576, fol. 11, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2002.

*Pour ordre*

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(81780/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

---

**MOVI FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 52.365.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2002, vol. 576, fol. 41, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 octobre 2002*

Les comptes clôturés au 31 décembre 2000 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2000.

Les mandats d'administrateurs de EDIFAC S.A., Caroline Folmer, Jean Lambert, et le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux comptes sont reconduits jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2001.

Extrait sincère et conforme

MOVI FINANCE S.A

.Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2002, vol. 576, fol. 41, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(81845/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

---

**INTERCOMMUNAUTAIRE BUSINESS CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 66.153.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2002, vol. 576, fol. 11, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2002.

*Pour ordre*

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(81782/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

---

**NADINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 71.454.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2002, vol. 576, fol. 11, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2002.

*Pour ordre*

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(81783/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

---

**SPIE TRINDEL, Société Anonyme.**

**Capital social: 50.000.000,- EUR.**

Siège social: F-95836 Cergy-Pontoise, 10, avenue de l'Entreprise.  
Succursale: L-2543 Luxembourg 30, rue Dernier Sol.

STATUTS

Le Conseil d'Administration a décidé, après délibération, lors de ses réunions des 29 juillet et 30 septembre 2002, que:

1. La société implante une succursale («la Succursale») au Luxembourg.

2. Le nom de la Succursale est SPIE TRINDEL.

3. Le siège de la Succursale est établi à L-2543 Luxembourg, 30, rue Dernier Sol.

4. L'objet de la Succursale concerne les activités suivantes:

- l'installation d'électricité générale,
- l'instrumentation,
- l'informatique industrielle,
- les réseaux de télécommunication et d'information,
- la maintenance électromagnétique.

5. Sont désignés comme représentants de la succursale et recevront, à cet effet, une délégation de pouvoir précise du Directeur Général:

- Monsieur Philippe Guidicelli,

Directeur Régional de la Direction Régionale Lorraine-Champagne-Ardenne de la Société SPIE TRINDEL,  
domicilié au 20, boulevard Clémenceau, F-57158 Montigny-les-Metz;

- Monsieur André Wilhelm,

Directeur de l'Agence de Uckange de la Société SPIE TRINDEL,  
domicilié au 25, rue des Ardennes, F-57190 Florange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2002, vol. 576, fol. 42, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(81822/581/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

---

**CONSOMAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.  
R. C. Luxembourg B 52.615.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2002, vol. 576, fol. 11, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2002.

*Pour ordre*

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(81784/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

---

**PESCATORE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 67.789.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2002, vol. 576, fol. 11, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2002.

*Pour ordre*

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(81785/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

---

**GOLDEN HARVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 63.196.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2002, vol. 576, fol. 11, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2002.

*Pour ordre*

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(81786/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

---

**FELBRIGG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital souscrit: 12.394,68 EUR.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 58.567.

—  
*Transfert de parts sociales en date du 23 septembre 2002*

Le 23 septembre 2002, ABACUS NOMINEES LIMITED, une société à responsabilité limitée de droit d'Angleterre, ayant son siège social au 60 Circular Road, Douglas, Isle of Man, a cédé 1 part sociale de FELBRIGG, S.à r.l., à la société FELBRIGG LIMITED, une société à responsabilité limitée de droit d'Angleterre, ayant son siège social au 60 Circular Road, Isle of Man.

Pour publication

Pour extrait conforme et sincère

FELBRIGG, S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 576, fol. 35, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(81831/581/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

---

**PROPERTY INVESTMENT HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered Office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

**STATUTES**

In the year two thousand two, on the twenty-first day of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

P.I.H. PROPERTY INVESTMENT HOLDINGS BV, a Dutch company having its registered office at Baronielaan 139, 4818 Breda, The Netherlands,

hereby represented by Mrs. Karine Lazarus, private employee, residing in Thionville (France), by virtue of a power of attorney given in Breda (The Netherlands) on 15 October 2002.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

**Chapter I.- Name - Duration - Object - Registered office****Art. 1. Name and Duration**

There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under Luxembourg law by the name of PROPERTY INVESTMENT HOLDINGS, S.à r.l. (hereafter the «Company»).

The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 2. Corporate object**

The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may carry out any industrial or commercial activity, which directly or indirectly favors the realization of its objects.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

**Art. 3. Registered office**

The Company has its registered office in the City of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder, or in case of plurality of shareholders, of its shareholders.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in Luxembourg and abroad.

**Chapter II.- Corporate capital****Art. 4. Capital**

The Company's subscribed and paid share capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) ordinary shares having a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) per share.

The share capital may be changed at any time by decision of the single shareholder or, as the case may be, by decision of the shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the articles of association (the «Articles»).

**Art. 5. Profit sharing**

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 6. Transfer of shares**

In case of a sole shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares *inter vivos* to third parties must be authorized by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares *mortis causa* to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

**Art. 7. Redemption of shares**

The Company shall have the power, subject to compliance with the law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the «Law»), to acquire shares in its own capital.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholders.

### **Chapter III.- Management - Meeting of the board of managers - Representation - Authorized signatories**

#### **Art. 8. Management**

The Company is administered by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without cause) revoke and replace the manager(s).

The general meeting of shareholders shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

#### **Art. 9. Meeting of the board of managers**

Meetings of the board of managers are convened by any member of the board.

The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all the managers, at least eight days' written notice of board meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or by any other suitable telecommunication means of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues, provided however that at least two managers are present at the meeting. Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The board can validly debate and take decisions only if the majority of its members is present or represented.

Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

In case of urgency, resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

#### **Art. 10. Representation - Authorized signatories**

In dealing with third parties, the manager(s) shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this Article 10 shall be complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the scope of the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers. In case of singularity of manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two members of the board of managers. The shareholders may appoint from among the members of the board of managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

#### **Art. 11. Liability of managers**

The manager or the managers (as the case may be) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles of the Company as well as the applicable provisions of the Law.

### **Chapter IV.- Secretary**

#### **Art. 12. Appointment of a secretary**

A secretary may be appointed by a resolution of a meeting of the shareholder(s) of the Company (the «Secretary»).

The Secretary, who may or may not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the board of managers and, to the extent practical, of the meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the board of managers and of the meetings of the shareholder(s) and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the board of managers (if any) when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

### Chapter V.- General Meetings of Shareholders

#### Art. 13. Annual general meeting - Extraordinary general meeting of shareholders

The annual general meeting of shareholders shall be held annually at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting within six months after the close of the financial year.

#### Art. 14. Shareholders' voting rights

Each shareholder may participate in general shareholders' meetings irrespective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him at shareholders' meetings.

#### Art. 15. Quorum - Majority

Resolutions at shareholders' meetings are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of shareholders' owning more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the articles of incorporation and to dissolve and liquidate the Company may only be carried out by a majority in number of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution, the passing of resolutions in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of a resolution passed at a general meeting of shareholders.

### Chapter VI.- Financial year - Financial statement - Profit sharing

#### Art. 16. Financial year

The Company's accounting year begins on first January and ends on thirty-first December of the same year.

#### Art. 17. Financial statements

Each year the books are closed and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares a balance sheet and profit and loss accounts.

#### Art. 18. Inspection of documents

Each shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.

#### Art. 19. Appropriation of profits - Reserves

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The general meeting of shareholders shall, subject to applicable law, have power to make payable one or more interim dividends.

### Chapter VII. - Dissolution - Liquidation

#### Art. 20. Dissolution

The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The shareholders must agree, in accordance with paragraph 2 of Article 15 of these Articles, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

#### Art. 21. Liquidation

At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholder(s) or not, appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

### Chapter VIII.- Audit

#### Art. 22. Statutory Auditor - External Auditor

In accordance with article 200 of Law, the Company need only be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by articles 256 and 215 of the Law does not apply.

### Chapter IX.- Governing law

#### Art. 23. Reference to Legal Provisions

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription and Payment*

The appearing party hereby declares that it subscribes to the five hundred (500) shares representing the total subscribed share capital of the Company.

All these shares have been fully paid up by payments in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Transitory disposition*

By way of derogation of Article 16. of the Articles, the Company's current accounting year is to run from the date hereof to 31 December 2002.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred and fifty Euros.

*Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital of the Company, has herewith adopted the following resolutions:

1) Mrs. Kristel Segers, residing at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, is appointed as manager of the Company for a limited period ending 31 December 2002.

2) The registered office is established at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille deux, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg),

A comparu:

P.I.H. PROPERTY INVESTMENT HOLDINGS BV, une société hollandaise ayant son siège social à Baronielaan 139, 4818 Breda, Pays-Bas,

ici représentée par Madame Karine Lazarus, employée privée, demeurant à Thionville (France), en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Breda (Pays-Bas) le 15 octobre 2002.

Ladite procuration, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle, ès-qualité en vertu de laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>. - Nom - Durée - Objet - Siège****Art. 1. Nom et Durée**

Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination PROPERTY INVESTMENT HOLDINGS, S.à r.l. (ci-après la «Société»).

La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 2. Objet**

La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra de plus créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation et/ou à leurs filiales toute assistance, prêt, avance ou garantie.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

**Art. 3. Siège Social**

Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution prise en assemblée générale extraordinaire par l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par les associés.

La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales (sous forme d'établissements permanents ou non) dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Titre II. - Capital social****Art. 4. Capital**

Le capital social de la Société est fixé et libéré à hauteur de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés délibérant comme en matière de modifications des statuts (les «Statuts»).

**Art. 5. Partage des bénéfices**

Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif ainsi que des bénéfices de la Société.

**Art. 6. Cession des parts sociales**

En cas d'associé unique, les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement cessibles aux tiers.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles inter vivos à des tiers, non associés, que dans le respect de l'approbation préalable des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises mortis causa à des non associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

#### **Art. 7. Rachat des parts sociales**

La Société pourra, sous réserve d'être en accord avec la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi»), racheter les parts sociales de son propre capital social.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale des associés statuant dans le respect des conditions de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts.

### **Titre III. - Gérance - Décisions du Conseil de Gérance - Représentation - Signatures autorisées**

#### **Art. 8. Gérance**

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le ou les gérants.

Les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par les associés qui préciseront la durée de leurs mandats ainsi que leur rémunération.

#### **Art. 9. Décisions du conseil de gérance**

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par tout membre du conseil.

Les gérants seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil de gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou d'accord préalable de tous les membres, le délai de convocation sera d'au moins huit jours.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions sont tenues au lieu, jour et heure spécifiés dans la convocation.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie, ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une date et à un endroit prévus dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut participer à une réunion en nommant comme son mandataire un autre gérant par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux gérants participent à la réunion.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions du conseil de gérance sont prises à la majorité absolue des voix exprimées.

En cas d'urgence, les résolutions signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

#### **Art. 10. Représentation - Signature autorisée**

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent Article 10.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance. En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants le Conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

#### **Art. 11. Responsabilité des gérants**

Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux statuts de la Société et aux dispositions applicables de la Loi.

## Chapitre IV. - Secrétaire

### Art. 12. Nomination d'un secrétaire

Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'associé unique (ou de l'assemblée des associés en cas de pluralité d'associés) de la Société (le «Secrétaire»).

Le Secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du Conseil de gérance et, dans la mesure du possible, de l'associé unique (respectivement de l'assemblée des associés) et de garder les procès-verbaux et les minutes du Conseil de gérance et de l'associé unique (ou de l'assemblée des associés) et de toutes leurs transactions dans un registre tenu à cette fin. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du Conseil de gérance (s'il y en a). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

## Chapitre V. - Assemblée Générale des Associés

### Art. 13. Assemblées générales annuelles et extraordinaires des associés

L'assemblée générale annuelle des associés se réunit annuellement au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg à préciser dans la convocation pour l'assemblée, endéans les six mois qui suivent la clôture de l'année sociale.

### Art. 14. Droit de vote des associés

Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales indépendamment du nombre de parts qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un représentant qui n'a pas besoin pour le représenter aux assemblées des associés.

### Art. 15. Quorum - Majorité

Les résolutions aux assemblées des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts et celles pour dissoudre, liquider ou fusionner la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la/les résolution(s): la prise de résolution(s) par écrit aura la même force qu'une résolution prise lors d'une assemblée générale des associés.

## Chapitre VI. - Année Sociale - Bilan - Répartition

### Art. 16. Année sociale

L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

### Art. 17. Comptes sociaux

Chaque année, les livres sont clos et le gérant ou en cas de pluralité de gérants le Conseil de gérance prépare le bilan et le compte de pertes et profits.

### Art. 18. Inspection des documents

Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.

### Art. 19. Distribution des bénéfiques - Réserves

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfiques nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué au(x) associé(s) en proportion des parts qu'il(s) détient(nent) dans la Société. L'assemblée générale des associés a, sous réserve de la loi applicable, le pouvoir de rendre payable un ou plusieurs dividendes intermédiaires.

## Chapitre VII. - Dissolution - Liquidation

### Art. 20. Dissolution

L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire d'un ou des associé(s) n'entraînera pas la dissolution de la Société. Les associés doivent donner leur accord conformément aux dispositions de l'article 15 paragraphe 2 des Statuts à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

### Art. 21. Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par le(s) associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

## Chapitre VIII. - Vérification des Comptes

### Art. 22. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises

Conformément à l'article 200 de la Loi la Société a seulement besoin d'une vérification des comptes par un commissaire si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par les articles 256 et 215 de la Loi n'est pas applicable.

## Chapitre IX.- Loi applicable

### Art. 23. Référence aux dispositions légales

Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, l'(es) associé(s) s'en réfère(nt) aux dispositions légales de la Loi.

*Souscription et libération*

La partie comparante déclare qu'elle souscrit les cinq cents (500) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

*Disposition transitoire*

Par dérogation à l'Article 16. des Statuts, le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2002.

*Évaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille deux cent cinquante Euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Madame Kristel Segers, demeurant à 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, est nommée en tant que gérante de la Société pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2002.

2.- Le siège social de la Société est établi à 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de dissonances entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Lazarus, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 23 octobre 2002, vol. 422, fol. 80, case 2. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 octobre 2002.

H. Hellinckx.

(81150/242/401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

**IRECO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7327 Steinsel, rue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 10.339.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 576, fol. 35, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2002.

*Pour le compte de IRECO S.A.*

FIDUPLAN S.A.

(81795/752/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

**IRECO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7327 Steinsel, rue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 10.339.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 29 août 2002 statuant sur les comptes annuels 2001*

L'assemblée approuve le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001 clôturant avec un bénéfice de LUF 6.060.232,- et décide d'affecter le résultat comme suit:

Dividendes . . . . .	3.000.000,-
Réserve légale . . . . .	265.232,-
Réserve d'investissement . . . . .	2.795.000,-

*Pour le compte de IRECO S.A.*

FIDUPLAN S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 576, fol. 35, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(81796/752/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

**ENAGAS INTERNATIONAL FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

## STATUTES

In the year two thousand and two, on the twenty-fifth of October.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. ENAGAS, S.A., a company incorporated under the laws of the Kingdom of Spain and having its registered office at 19, Paseo de los Olmos, 28005 Madrid, Spain, duly represented by Mr Luis Pérez de Ayala Becerril, manager, whose business address is at 19, Paseo de los Olmos, 28005 Madrid, Spain, by virtue of a power of attorney issued in Madrid on 23rd October, 2002 and by Mr Diego de Reina Lovera, manager, whose business address is at 19, Paseo de los Olmos, 28005 Madrid, Spain, by virtue of a power of attorney issued in Madrid on 23rd October, 2002; and

2. PAN EUROPEAN VENTURES S.A., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 8, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, duly represented by Mr Steve van den Broek, employee, whose business address is at 8, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on 24th October, 2002.

The said proxies, after having been initialled and signed *ne varietur* by the proxyholders of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the «Articles») of a company which they declare to establish as follows:

**Art. 1. Form and name.** There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a public limited liability company (*société anonyme*) under the name of ENAGAS INTERNATIONAL FINANCE S.A. (the «Company»).

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors of the Company. Where the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period of time.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 21 below.

**Art. 4. Corporate objects.** The corporate objects of the Company are (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above). The Company may also acquire, hold and dispose of interests in partnerships and other entities.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities under a programme or a stand alone basis. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may (i) enter into any transaction or agreement which is subject to, governed by or part of (or capable of being entered into under) any capital markets master agreement (including under an ISDA Master Agreement), (ii) execute and deliver any such master agreement or any confirmation or other confirming evidence of any such transaction under such master agreement, (iii) perform any obligations under any such transaction or master agreement and (iv) to so enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase and similar transactions or transactions in the context hereof or combinations of any of the foregoing. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate purposes.

**Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at EUR 124,000.- (one hundred and twenty-four thousand euro) consisting of 62,000 (sixty-two thousand) shares in registered form (actions nominatives) with a par value of EUR 2.- (two Euro) each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in article 21 below.

**Art. 6. Shares.** The shares are and will remain in registered form.

A register of the shareholders of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in this register.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

**Art. 7. Transfer of shares.** The transfer of shares shall be effected by a written declaration of transfer registered in the register of the shareholders of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

**Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company.** Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the second Wednesday of May of each year at 11.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

**Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.** The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 10. Management.** The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting of the shareholders of the Company. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company. The shareholders of the Company may appoint «A» directors and «B» directors.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders of the Company.

**Art. 11. Meetings of the board of directors of the Company.** The board of directors of the Company may appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 48 (forty-eight) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda,

of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

Any member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another director as his or her proxy.

Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of directors of the Company can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the board of directors of the Company. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

In the circumstances defined by the Articles, and provided «A» directors and «B» directors have been appointed by a general meeting of the shareholders of the Company, certain resolutions of the board of directors must, in accordance with article 15 below, in order to be valid be approved by at least one «A» director and one «B» director of the Company.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors of the Company may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 6 of this article 11. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director (résolution circulaire). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 12. Minutes of meetings of the board of directors of the Company.** The minutes of any meeting of the board of directors of the Company shall be signed by the chairman of the board of directors of the Company who presided at such meeting or by any two directors of the Company.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.

**Art. 13. Powers of the board of directors of the Company.** The board of directors of the Company is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Luxembourg act dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the «Companies Act 1915»), or by the Articles to the general meeting of shareholders of the Company fall within the competence of the board of directors.

**Art. 14. Delegation of powers.** The board of directors of the Company may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a director or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company. An appointment of a member of the board of directors of the Company as managing director of the Company is subject to previous authorisation by the general meeting of the shareholders of the Company.

The board of directors of the Company is also authorised to appoint a person, either director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Provided «A» directors and «B» directors have been appointed by a general meeting of the shareholders of the Company, any such delegations of power by the board of directors of the Company are only valid if the resolution passed by the board of directors of the Company in respect thereof has been approved by at least one «A» director and one «B» director of the Company.

**Art. 15. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of two directors in all matters or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the board of directors, but only within the limits of such power. The Company shall, provided «A» directors and «B» directors have been appointed by a general meeting of the shareholders of the Company, be bound towards third parties only by the joint signatures of one «A» director and one «B» director of the Company (i) in those circumstances determined by the general meeting of the shareholders of the Company, (ii) in connection with the signing by the Company of any documents in relation to the establishment and updating of its EUR 2,000,000,000.- Medium Term Note Programme (the «EMTN Programme») (as amended or updated from time to time) and of any documents in relation to the issue, payment and reimbursement of notes to be issued under the EMTN Programme or (iii) where the transaction is of a value in excess of EUR 3,000.- (three thousand Euro).

Insofar as daily management is concerned, the Company shall be legally bound towards third parties by the joint signatures of two members of the board of directors of the Company.

**Art. 16. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such

other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company.

**Art. 17. Statutory auditor.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where requested by the law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders of the Company with or without cause.

**Art. 18. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on 1st January and shall terminate on 31st December of each year.

**Art. 19. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The general meeting of shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the board of directors of the Company and they may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors of the Company. The board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

**Art. 20. Dissolution and liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 21 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholders of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholders of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 21. Amendments.** These Articles may be amended, from time to time, by a general meeting of shareholders of the Company, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

**Art. 22. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915.

#### *Transitory provisions*

1. The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December, 2002.
2. The first annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held in 2003.

#### *Subscription and payment*

The shares in the Company have been subscribed as follows:

1. ENAGAS, S.A., prenamed: sixty-one thousand nine hundred and ninety-nine shares . . . . .	61,999
2. PAN EUROPEAN VENTURES S.A., prenamed: one share . . . . .	1
Total: sixty-two thousand shares . . . . .	62,000

The shares have all been fully paid up by payment in cash, so that the amount of EUR 124,000.- (one hundred and twenty-four thousand Euro) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Statement*

The notary executing this notarial deed declares that he has verified the conditions laid down in article 26 of the Companies Act 1915, confirms that these conditions have been observed and further confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act 1915.

#### *Estimate of formation Expenses*

The appearing parties declare that the expenses, costs and fees or charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of its formation amount approximately to EUR 3,500.- (three thousand and five hundred Euro).

#### *General Meeting of Shareholders*

The appearing parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to hold a general meeting of the shareholders of the Company.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by a unanimous vote:

- (i) that the number of directors of the Company be set at five;
- (ii) that there be appointed 2 (two) «A» directors and 3 (three) «B» directors;

- (iii) that the number of statutory auditors (commissaire aux comptes) of the Company be set at one;
  - (iv) that there be appointed as members of the board of directors of the Company:
  - (a) Mr Luis Pérez de Ayala Becerril, manager, whose business address is at 19, Paseo de los Olmos, 28005 Madrid (Spain) as «A» director;
  - (b) Mr Diego de Reina Lovera, manager, whose business address is at 19, Paseo de los Olmos, 28005 Madrid (Spain) as «A» director;
  - (c) Mr Herman Moors, company director, whose business address is at 8, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg as «B» director;
  - (d) Mr Steve van den Broek, employee, whose business address is at 8, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg as «B» director; and
  - (e) Mrs Anja Paulissen, employee, whose business address is at 8, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg as «B» director.
  - (v) that there be appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company: PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., whose registered office is at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
  - (vi) that the address of the registered office of the Company is at L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
- In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City.

On the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing parties, said parties, through their mandatories, signed with Us the notary the present original deed.

#### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille deux, le vingt-cinq octobre.

Par-devant André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. ENAGAS, S.A., une société de droit espagnol, avec siège social à 19, Paseo de los Olmos, 28005 Madrid, Espagne, dûment représentée par Monsieur Luis Pérez de Ayala Becerril, directeur, dont l'adresse professionnelle est à 19, Paseo de los Olmos, 28005 Madrid, Espagne, en vertu d'une procuration émise à Madrid le 23 octobre 2002 et par Monsieur Diego de Reina Lovera, directeur, dont l'adresse professionnelle est à 19, Paseo de los Olmos, 28005 Madrid, Espagne, en vertu d'une procuration émise à Madrid le 23 octobre 2002; et

2. PAN EUROPEAN VENTURES S.A., une société de droit du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social à 8, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, dûment représentée par Monsieur Steve van den Broek, employé privé, dont l'adresse professionnelle est au 8, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg en vertu d'une procuration émise à Luxembourg le 24 octobre 2002.

Lesdites procurations après signature ne varietur par les mandataires des comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société (ci-après, les «Statuts») qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination.** Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de ENAGAS INTERNATIONAL FINANCE S.A. (ci-après, la «Société»).

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée.** La Société est établie pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts, telle que prescrite à l'article 21 ci-après.

**Art. 4. Objet Social.** La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portants sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus). La Société peut aussi acquérir, détenir ou céder des participations dans des sociétés de personnes ou d'autres entités.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission d'actions et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances dans le cadre d'un programme ou d'une émission isolée. La

Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut (i) participer à des opérations ou passer des contrats qui sont soumis à, régi par ou font partie (ou peuvent être soumis à) d'une convention cadre telle qu'habituellement conclue dans le secteur des marchés de capitaux (y compris les ISDA Master Agreements), (ii) exécuter et délivrer de telles conventions cadres ou tout acte de confirmation ou autre preuve attestant qu'une telle opération a été réalisée dans un tel cadre contractuel, (iii) exécuter toutes obligations nées dans le cadre d'une telle opération ou dans un tel cadre contractuel, et (iv) passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, ainsi que d'autres opérations similaires ou toutes opérations réalisées dans le contexte des opérations précitées ou consistant dans la combinaison de deux ou plusieurs des opérations précitées. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, à condition que l'opération ou le contrat ne sont pas incompatibles avec les objets ci-devant énumérés.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social.

**Art. 5. Capital.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 124.000,- (cent vingt-quatre mille euros) représenté par 62.000 (soixante-deux mille) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

**Art. 6. Actions.** Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

**Art. 7. Transfert des Actions.** Le transfert des actions se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

**Art. 8. Assemblées des Actionnaires de la Société.** Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le 2ème mercredi du mois de mai de chaque année à 11.00 heures du matin. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

**Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.** Les délais de convocation et quorums requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

**Art. 10. Administration.** La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société. Les actionnaires détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société. Les actionnaires de la Société peuvent élire des administrateurs «A» et des administrateurs «B».

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

**Art. 11. Réunions du conseil d'administration de la Société.** Le conseil d'administration de la Société peut nommer un président parmi ses membres et pourra désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux, des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

Les réunions du conseil d'administration de la Société seront convoquées par le président du conseil d'administration de la Société ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration de la Société sera donné à tous les administrateurs au moins 48 (quarante-huit) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du conseil d'administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme ou télex. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme ou télex un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le conseil d'administration de la Société ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration de la Société. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce conseil d'administration de la Société. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Dans les hypothèses définies par les Statuts, et à condition que des administrateurs «A» et des administrateurs «B» soient nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société, certaines résolutions du conseil d'administration doivent, conformément à l'article 15 ci-dessous, pour être valablement prises, être approuvées par au moins un administrateur «A» et un administrateur «B» de la Société.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration de la Société peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration de la Société (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

**Art. 12. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société.** Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société seront signés par le président du conseil d'administration de la Société qui en aura assumé la présidence ou par deux administrateurs de la Société.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il y en existe un) ou par tout administrateur de la Société.

**Art. 13. Pouvoirs du conseil d'administration de la Société.** Le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée sur les sociétés commerciales (ci-après, la «Loi de 1915») ou par les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration de la Société.

**Art. 14. Délégation de pouvoirs.** Le conseil d'administration de la Société peut nommer un délégué à la gestion journalière, administrateur ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière. La nomination d'un administrateur nécessite l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Le conseil d'administration de la Société est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Si des administrateurs «A» et «B» ont été nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société, toute délégation de pouvoir ne sera valablement conférée par le conseil d'administration de la Société que si la résolution portant délégation de pouvoirs a été approuvée par au moins un administrateur «A» et un administrateur «B» de la Société.

**Art. 15. Signatures autorisées.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Si des administrateurs «A» et «B» ont été nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société, la Société sera uniquement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un administrateur «A» et d'un administrateur «B» de la Société (i) dans les hypothèses déterminées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société, (ii) en relation avec la signature par la Société des documents ayant trait à l'établissement et la mise à jour de l'EUR 2.000.000.000,- Medium Term Note Programme (ci-après, l'«EMTN Programme») (tel qu'il pourra être modifié ou augmenté de temps en temps) ainsi que tous les documents qui doivent être signés dans le cadre de l'émission, du paiement et du remboursement des obligations émises dans le cadre de l'EMTN Programme ou (iii) lorsque le montant de la transaction dépasse EUR 3.000,- (trois mille euros).

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux membres du conseil d'administration de la Société.

**Art. 16. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le conseil d'administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui devra ratifier une telle transaction.

**Art. 17. Commissaire aux Comptes.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, dans les cas prévus par la loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonctions. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

**Art. 18. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

**Art. 19. Affectation des Bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration de la Société et devront être payés aux lieu et place choisis par le conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi de 1915.

**Art. 20. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée dans les mêmes conditions que celles nécessaires pour modifier les Statuts, auxquelles il est fait référence à l'article 21 ci-dessous. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société décidant de la liquidation. Une telle assemblée générale des actionnaires de la Société déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 21. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des actionnaires de la Société dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi de 1915.

**Art. 22. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2002.
2. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2003.

#### *Souscription et paiement*

Les actions de la Société ont été souscrites comme suit:

1. ENAGAS, S.A., préqualifiée: soixante et un mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . . 61.999

2. PAN EUROPEAN VENTURES S.A., préqualifiée: une action. ....	1
Total: soixante-deux mille actions. ....	62.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 124.000,- (cent vingt-quatre mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de la Loi de 1915.

#### *Estimation des frais*

Les parties comparantes déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 3.500,- (trois mille cinq cents euros).

#### *Assemblée générale des actionnaires*

Les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont constituées en assemblée générale des actionnaires de la Société à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées.

Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- (i) le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à cinq;
- (ii) seront nommés 2 (deux) administrateurs «A» et 3 (trois) administrateurs «B»;
- (iii) le nombre de commissaires aux comptes de la Société est fixé à un;
- (iv) sont nommés administrateurs de la Société:

(a) Monsieur Luis Pérez de Ayala Becerril, directeur, dont l'adresse professionnelle est située à 19, Paseo de los Olmos, 28005 Madrid (Espagne), en tant qu'administrateur «A»;

(b) Monsieur Diego de Reina Lovera, directeur, dont l'adresse professionnelle est située à 19, Paseo de los Olmos, 28005 Madrid (Espagne) en tant qu'administrateur «A»;

(c) Monsieur Herman Moors, administrateur de sociétés, dont l'adresse professionnelle est située à 8, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg en tant qu'administrateur «B»;

(d) Monsieur Steve van den Broek, employé privé, dont l'adresse professionnelle est située à 8, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg en tant qu'administrateur «B»; et

(e) Madame Anja Paulissen, employée privée, dont l'adresse professionnelle est située à 8, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg en tant qu'administrateur «B».

(v) est nommée commissaire aux comptes de la Société:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., dont le siège social est à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

(vi) le siège social de la Société est fixé à L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci, par leurs mandataires, ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. Pérez de Ayala Becerril, D. de Reina Lovera, S. van den Broek, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2002, vol. 14CS, fol. 89, case 9. – Reçu 1.240 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2002.

A. Schwachtgen.

(81342/230/551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2002.

#### **DE FEIJTER ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 32.216.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2002, vol. 576, fol. 11, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2002.

*Pour ordre*

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(81781/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

**ATS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 52.076.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2002, vol. 576, fol. 11, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2002.

*Pour ordre*

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(81787/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

---

**REISS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Steinsel.  
R. C. Luxembourg B 30.514.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2002, vol. 576, fol. 11, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2002.

*Pour ordre*

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(81788/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

---

**CNR INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme,  
(anc. NEWHILL INTERNATIONAL S.A.).**

Registered office: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

In the year two thousand and two, on the tenth of October.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of NEWHILL INTERNATIONAL S.A., a société anonyme having its registered office in Münsbach, constituted pursuant to a deed of M<sup>e</sup> Henri Hellinckx, notary in Mersch, on June 28th, 2002, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1373 dated September 21st, 2002.

The meeting was opened by Mrs Cornélia Mettlen, jurist, residing in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Mr Dominique Ransquin, réviseur d'entreprises, residing in Sandweiler and as scrutineer Mrs Linda Korpel, jurist, residing in Metz, France.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Change of the company's name to CNR INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A. and subsequent amendment of article 1 of the articles of association;
2. Suppression of the nominal value of each share;
3. Conversion of the capital from euro into US Dollar by using the exchange rate EUR/USD as at October 7, 2002 (EUR 1=USD 0.9808 fixed by European Central Bank), so that the capital of the company amounts to 30,404.80 USD, represented by 310 shares;
4. Increase of the capital of the company by an amount of USD 595.20 (five hundred and ninety five US Dollars and twenty Cents) without creation of new shares, in order to bring it from its present capital of 30,404.80 USD (thirty thousand four hundred and four US Dollars and eighty Cents) to 31,000 USD (thirty-one thousand US Dollars);
5. Reintroduction of a nominal value for each share amounting to USD 100 (one hundred US Dollars);
6. Subscription and payment of the total amount of the capital increase by a contribution in cash by the existing shareholders in proportion of their existing participation;
7. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association;
8. Amendment of article 7, § 3 of the articles of association, which henceforth will be read as follows: «The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members, comprising the majority of Category A directors and at least one half of the Category B directors are present or represented, proxies in favour of the Category B directors only being permitted with the restriction that a Category B director can represent only one Category A director or one Category B director at any meeting.»;
9. Amendment of article 8 of the articles of association which henceforth will be read as follows: «Decisions of the board shall require a majority of the votes, such majority comprising the affirmative votes of a majority of the Category A directors and at least one half of the Category B directors.»;
10. Change of the financial year end from December 31 of each year to October 31 of each year and for the first time in 2002 and subsequent amendment of article 18 of the articles of association;

## 11. Miscellaneous

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to change the Company's name into CNR INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A. and decides subsequently to amend the first article of the by-laws which henceforth will be read as follows:

«**Art. 1.** There exists a joint stock company (société anonyme) under the name of CNR INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A.»

*Second resolution*

The general meeting decides to suppress the nominal value of each shares of the Company amounting to EUR 100.- (one hundred Euros).

*Third resolution*

The general meeting decides to convert the share capital and the authorized capital of the Company from euro into US Dollar. Using the exchange rate EUR 1=USD 0.9808 as at October 7th, 2002 fixed by the European Central Bank, the share capital after conversion amounts to USD 30,404.80 (thirty thousand four hundred and four United States Dollars and eighty cents).

*Fourth resolution*

The general meeting decides to increase the share capital of the Company by an amount of USD 595.20 (five hundred and ninety-five United States Dollars and twenty cents), without creation of new shares, in order to raise it from its present amount of USD 30,404.80 (thirty thousand four hundred and four United States Dollars and eighty cents) up to USD 31,000.- (thirty-one thousand United States Dollars).

*Fifth resolution*

The general meeting decides to reintroduce a nominal value for each share amounting to USD 100.- (one hundred United States Dollars)

*Sixth resolution*

The general meeting decides to admit the payment of the capital increase by a contribution in cash by the existing shareholders listed below, in proportion of their existing participation:

- CANADIAN NATURAL RESOURCES LIMITED, having its business office at 2500, 855 2nd Street SW, Calgary, Alberta, Canada, T2P 4J8, here represented by Mrs Cornelia Mettlen, by virtue of a proxy established on October 8th, 2002;

- 764968 ALBERTA INC, having its business office at 2.500, 855 2nd Street SW, Calgary, Alberta, Canada, T2P 4J8, here represented by Mrs Cornelia Mettlen, by virtue of a proxy established on October 8th, 2002.

The amount of the capital increase, USD 595.20 (five hundred and ninety-five United States Dollars and twenty cents) is from now at the disposal of the company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

*Seventh resolution*

The general meeting decides the subsequent amendment of first and fourth paragraphs of the article 5 of the Company's by-laws which henceforth will be read as follows:

«**Art. 5. §1.** The subscribed capital of the Company is fixed at USD 31,000- (thirty-one thousand United States Dollars) divided into 310 (three hundred and ten) shares with a nominal value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each.»

«**Art. 5. §4.** For the period foreseen here-below, the authorized capital is fixed at ten million United States Dollars (USD 10,000,000.-) to be divided into one hundred thousand (100,000) shares with a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each.»

*Eighth resolution*

The general meeting decides to amend the third paragraph of the article 7 of the Company's by-laws which henceforth will be read as follows:

«**Art. 7. §3.** The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members, comprising the majority of Category A directors and at least one half of the Category B directors are present or represented, proxies in favour of the Category B directors only being permitted with the restriction that a Category B director can represent only one Category A director or one Category B director at any meeting.»

*Ninth resolution*

The general meeting decides to amend the article 8 of the Company's by-laws which henceforth will be read as follows:

«**Art. 8.** Decisions of the board shall require a majority of the votes, such majority comprising the affirmative votes of a majority of the Category A directors and at least one half of the Category B directors.»

*Tenth resolution*

The general meeting decides to amend the closing date of the Company's financial year from December 31 to October 31. The meeting decides subsequently to amend the first paragraph of the article 18 of the Company's by-laws which henceforth will be read as follows:

«**Art. 18. §1.** The business year begins on the first day of November and ends on the thirty-first of October of the following year.»

*Transitory provision*

The current financial year started from June 28th, 2002 shall end on October 31, 2002.  
There being no further business, the meeting is terminated.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 1,000.-

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Münsbach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille deux, le dix octobre.

Par-devant, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NEWHILL INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Münsbach, constituée par acte du notaire M<sup>e</sup> Henri Hellinckx en date du 28 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1373 du 21 septembre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mme Cornelia Mettlen, juriste, résidant à Luxembourg.

qui désigne comme secrétaire Monsieur Dominique Ransquin, réviseur d'entreprises, demeurant à Sandweiler et comme scrutateur Mme Linda Korpel, juriste, résidente en France.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale en CNR INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A. et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts;

2. Suppression de la valeur nominale;

3. Conversion du capital social de l'euro en US Dollars en utilisant le taux de conversion EUR/USD au 7 octobre 2002 (EUR 1=USD 0,9808 fixé par la Banque Central Européenne), si bien qu'après conversion le capital social s'élève à USD 30.404,80 représenté par 310 actions;

4. Augmentation du capital social de la société d'un montant de USD 595,20 (cinq cent quatre-vingt-quinze Dollars US et vingt cents) sans émission d'actions nouvelles, afin de le porter de son montant actuel de USD 30.404,80 (trente mille quatre cent quatre US Dollars et quatre-vingt cents) à USD 31.000,- (trente et un mille US Dollars);

5. Re-introduction d'une valeur nominale de USD 100,- (cent US Dollar) pour chaque action;

6. Paiement intégral du montant de l'augmentation de capital par apport en numéraire des actionnaires actuels au prorata de leur participation;

7. Modification subséquente de l'article 5 des statuts;

8. Modification du troisième paragraphe de l'article 7 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit: «Le Conseil d'Administration peut valablement débattre et prendre les décisions si la majorité de ses membres, comprenant obligatoirement la majorité des administrateurs de catégorie A et au moins la moitié des administrateurs de catégorie B, est présente ou représentée, les procurations en faveur des administrateurs de catégorie B n'étant autorisées avec la restriction qu'un administrateur de catégories B ne puisse être représenté que par un administrateur de catégorie A ou par un administrateur de catégorie B à toute assemblée.»

9. Modification de l'article 8 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit: «Les décisions du conseil d'administration doivent être prises à la majorité des votes, telle majorité comprenant obligatoirement les votes affirmatifs de la majorité des administrateurs de catégorie A et ceux d'au moins la moitié des administrateurs de catégorie B.»

10. Modification de la clôture de l'exercice social du 31 décembre au 31 octobre et pour la première fois en 2002: modification subséquente de l'article 18 des statuts;

11. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale en CNR INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A. et par conséquent décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts qui sera désormais rédigé comme suit:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme (S.A.) sous la dénomination sociale de CNR INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A.»

*Seconde résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale de chaque action de la société s'élevant actuellement à EUR 100,- (cent Euros).

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de convertir la devise d'expression du capital social et du capital autorisé de l'euro en US Dollar en utilisant le taux de conversion EUR/USD au 7 octobre 2002 (EUR 1=USD 0,9808 fixé par la Banque Central Européenne), si bien qu'après conversion le capital social s'élève à USD 30.404,80 (trente mille quatre cent quatre US Dollars et quatre-vingt cents) représenté par 310 actions.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de USD 595,20 (cinq cent quatre-vingt quinze Dollars US et vingt cents) sans émettre d'actions nouvelles, afin de le porter de son montant actuel de USD 30.404.80 (trente mille quatre cent quatre US Dollars et quatre-vingt cents) à USD 31.000,- (trente et un mille US Dollars).

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de réintroduire une valeur nominale pour chaque action s'élevant à USD 100,- (cent US Dollars).

*Sixième résolution*

L'assemblée générale décide d'admettre le paiement en numéraire de la présente augmentation de capital par les actionnaires existants mentionnés ci-après et ce au prorata de leur participation actuelle dans la société:

- CANADIAN NATURAL RESOURCES LIMITED, ayant son siège social au 2500, 855 2nd Street SW, Calgary, Alberta, Canada, T2P 4J8, dûment représenté par Mme Cornelia Mettlen, en vertu d'une procuration lui donnée le 8 octobre 2002;

- 764968 ALBERTA INC, ayant son siège social au 2.500, 855 2nd Street SW, Calgary, Alberta, Canada, T2P 4J8, dûment représenté par Mme Cornelia Mettlen, en vertu d'une procuration lui donnée le 8 octobre 2002.

Le montant de l'augmentation de capital, USD 595,20 (cinq cent quatre-vingt-quinze US Dollars et vingt cents) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve de ce paiement ayant été donné au notaire instrumentant.

*Septième résolution*

L'assemblée générale décide la modification subséquente des premier et quatrième paragraphes de l'article 5 des statuts de la Société qui seront désormais rédigés comme suit:

«**Art. 5. §1.** Le capital souscrit est fixé à USD 31.000,- (trente et un mille US Dollars) représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de USD 100,- (cent US Dollars) chacune.»

**Art. 5. §4.** Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de dix millions d' US Dollars (USD 10.000.000,-) qui sera représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de cent US Dollars (USD 100,-) chacune.

*Huitième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le troisième paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit:

«**Art. 7. §3.** Le Conseil d'Administration peut valablement débattre et prendre les décisions si la majorité de ses membres, comprenant obligatoirement la majorité des administrateurs de catégorie A et au moins la moitié des administrateurs de catégorie B, est présente ou représentée, les procurations en faveur des administrateurs de catégorie B n'étant autorisées avec la restriction qu'un administrateur de catégorie B ne puisse être représenté que par un administrateur de catégorie A ou par un administrateur de catégorie B à toute assemblée.»

*Neuvième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit:

«**Art. 8.** Les décisions du conseil d'administration doivent être prises à la majorité des votes, telle majorité comprenant obligatoirement les votes affirmatifs de la majorité des administrateurs de catégorie A et ceux d'au moins la moitié des administrateurs de catégorie B.»

*Dixième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la clôture de l'exercice social du 31 décembre au 31 octobre. L'assemblée décide par conséquent de modifier le premier paragraphe de l'article 18 des statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit:

«Art. 18. §1. L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> novembre et finit le trente et un octobre de l'année suivante.»

*Disposition transitoire*

L'exercice social ayant débuté le 28 juin 2002 s'achèvera donc le 31 octobre 2002.

*Frais*

Le montant total des frais, droits et honoraires occasionnés par le présent acte sont estimés à € 1.000,-  
Dont acte, fait et passé à Münsbach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Mettlen, D. Ransquin, L. Korpel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2002, vol. 136S, fol. 73, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2002.

J. Elvinger.

(81197/211/234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

**AGON FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 24.327.

L'an deux mille deux, le vingt-trois octobre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de AGON FINANCE HOLDING S.A., une société anonyme holding, constituée suivant acte notarié du 30 avril 1986, publié au Mémorial C numéro 212 du 26 juillet 1986, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 24.327, établie et ayant son siège social au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, (ci-après la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée générale extraordinaire est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Enzo Liotino, comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gilbert Divine, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1.- De modifier la valeur nominale des actions de la Société, de la fixer à cinq cent douze euros (EUR 512,-), sans pourtant changer le nombre d'actions.

2.- De donner plein pouvoir au conseil d'administration de la Société pour procéder à l'inscription des actions qui s'impose et en même temps à l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles.

3.- D'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent cinquante-trois mille six cents euros (EUR 153.600,-) afin de porter le capital souscrit de son montant actuel de cent vingt-huit mille euros (EUR 128.000,-) à un montant de deux cent quatre-vingt-un mille six cents euros (EUR 281.600,-) par la création et l'émission de trois cents (300) actions nouvelles, chacune avec une valeur nominale de cinq cent douze euros (EUR 512,-), chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

4.- D'accepter la société FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., une société anonyme, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II, à la souscription de ces nouvelles actions, l'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel et de recevoir la libération intégrale de valeur nominale de chacune de ces actions nouvelles par un apport, en numéraire.

5.- De modifier le premier alinéa de l'article trois (3) des statuts de la Société, dans les deux versions originales anglaise et allemande afin de refléter l'augmentation de capital.

6.- De faire adopter par la Société une durée illimitée, anciennement fixée à trente (30) ans et modification afférente en anglais et en allemand du dernier alinéa de l'article premier (1<sup>er</sup>) des statuts.

7.- De modifier le troisième et dernier alinéa de l'article quatre (4) des statuts afin de lui fournir en les langues anglaise et allemande la version suivante:

English version:

«In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.»

Deutsche Fassung:

«Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder, das frei gewordene Amt vorläufig besetzen. In diesem Fall erfolgt die endgültige Wahl durch die nächste Generalversammlung.»

8.- De supprimer dans les deux versions anglaise et allemande l'article sept (7) des statuts portant sur l'affectation en gage d'actions pour les administrateurs et commissaire aux comptes.

9.- De supprimer dans la version anglaise et allemande la dernière phrase de l'article huit (8) des statuts de la Société.

10.- De remplacer le dernier alinéa de l'article onze (11) des statuts par les textes anglais et allemand ci-après:

English version:

«The board of directors is authorized to pay interim dividends in compliance with the legal requirements.»

Deutsche Fassung:

«Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Vorschußdividenden zahlen.»

11.- De renuméroter, suite à la prédite suppression de l'article sept (7) des statuts, les articles huit (8) à douze (12) des statuts qui deviendront les articles sept (7) à onze (11).

II) Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires éventuellement représentés, ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires éventuellement représentés, signées ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les deux cent cinquante (250) actions représentant l'intégralité du capital social de cent vingt-huit mille euros (EUR 128.000,-) sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier la valeur nominale des actions de la Société, et de remplacer en conséquence les deux cent cinquante (250) actions existantes sans mention de valeur nominale par le même nombre d'actions d'une valeur nominale de cinq cent douze euros (EUR 512,-) par action, représentant dès lors un capital social souscrit de cent vingt-huit mille euros (EUR 128.000,-).

A cet effet le conseil d'administration de la Société est spécialement mandaté et autorisé pour procéder à l'inscription qui s'impose, à l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles, de répartir les nouvelles actions entre les actionnaires existants dans la même proportion que leur participation actuelle dans la Société et finalement de procéder à l'annulation de toutes les anciennes actions, sans désignation de valeur nominale.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent cinquante-trois mille six cents euros (EUR 153.600,-) afin de porter le capital social souscrit de son montant actuel de cent vingt-huit mille euros (EUR 128.000,-) à un montant de deux cent quatre-vingt-un mille six cents euros (EUR 281.600,-) par la création et l'émission de trois cents (300) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq cent douze euros (EUR 512,-) par action, chaque action ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices de la Société à partir du jour de cette assemblée générale extraordinaire.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires reconnaît que l'autre actionnaire existant a renoncé régulièrement à son droit de souscription préférentiel et décide d'accepter la souscription des trois cents (300) actions nouvelles, d'une valeur nominale de cinq cent douze euros (EUR 512,-) chacune, par l'actionnaire ci-après:

La société FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

#### *Souscription - Paiement*

Est ensuite intervenu aux présentes:

Monsieur Henri Grisius, préqualifié,

agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de la société FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., prédésignée, avec pouvoir de signature individuelle.

Lequel comparant, agissant en sa susdite qualité, déclare souscrire au nom et pour le compte du souscripteur sus-nommé les trois cents (300) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq cent douze euros (EUR 512,-) par action, et déclare libérer intégralement chaque action nouvellement émise par versement en numéraire.

Le prédit souscripteur déclare en outre et tous les actionnaires présents à l'assemblée générale extraordinaire reconnaissent expressément que chaque action nouvelle a été intégralement libérée en numéraire et que la somme totale de cent cinquante-trois mille six cents euros (EUR 153.600,-) se trouve dès à présent à la libre et entière disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Quatrième résolution*

Comme suite à la modification de la valeur nominale et à l'augmentation de capital évoquées ci-dessus, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'Article 3, Premier alinéa des Statuts de la Société pour refléter ces changements. L'assemblée générale extraordinaire décide que l'Article 3, Premier alinéa des Statuts de la Société seront dorénavant rédigés, dans les deux versions originales anglaise et allemande, comme suit:

English Version:

«**Art. 3. First Paragraph.** The corporate capital is fixed at two hundred eighty-one thousand six hundred euro (EUR 281,600,-) divided into five hundred and fifty (550) shares with a par value of five hundred and twelve euro (EUR 512,-) each.»

Deutsche Fassung:

«**Art. 3. Erster Absatz.** Das Gesellschaftskapital beträgt zweihunderteinundachtzigtausendsechshundert Euro (EUR 281.600,-) eingeteilt in fünfhundertfünfzig (550) Aktien mit einem Nennwert von je fünfhundertzweölf Euro (EUR 512,-).»

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de faire adopter par la Société une durée illimitée, originellement fixée à trente (30) ans et décide par conséquent de modifier dans les versions anglaise et allemande, le dernier alinéa de l'article premier (1<sup>er</sup>) des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

English version:

«**Art. 1. Last paragraph.** The company is established for an unlimited period.»

Deutsche Fassung:

«**Art. 1. Letzter Absatz.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.»

*Sixième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier en anglais et en allemand, le troisième et dernier alinéa de l'article quatre (4) des statuts afin de lui donner désormais la teneur suivante.

English version:

«**Art. 4. Last paragraph.** In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.»

Deutsche Fassung:

«**Art. 4. Letzter Absatz.** Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder das frei gewordene Amt vorläufig besetzen. In diesem Fall erfolgt die endgültige Wahl durch die nächste Generalversammlung.»

*Septième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de supprimer dans les deux versions précitées, purement et simplement l'article sept (7) des statuts de la Société portant sur l'affectation en gage d'actions pour chaque administrateur et commissaire aux comptes.

*Huitième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de supprimer à l'article huit (8) des statuts, tant dans la version anglaise que dans la version allemande, la dernière phrase.

*Neuvième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de remplacer le dernier alinéa de l'article onze (11) des statuts, par les textes repris en anglais respectivement en allemand ci-après comme suit:

English version:

«The board of directors is authorized to pay interim dividends in compliance with the legal requirements.»

Deutsche Fassung:

«Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Vorschußdividenden zahlen.»

*Dixième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide, que suite à la suppression précitée de l'article sept (7) des statuts (septième résolution), les articles huit (8) à douze (12) des statuts, deviendront à l'avenir les articles sept (7) à onze (11).

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont évalués à environ deux mille neuf cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: H. Grisius, E. Liotino, G. Divine, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 octobre 2002, vol. 871, fol. 93, case 4. – Reçu 1.536 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 novembre 2002.

J.-J. Wagner.

(81390/239/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2002.

**AGON FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 24.327.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 novembre 2002.

J.-J. Wagner.

(81391/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2002.

---

**MABELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 71.760.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2002, vol. 576, fol. 11, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2002.

*Pour ordre*

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(81789/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

---

**INTERNATIONAL MANAGEMENT & MARKETING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 27.569.

—  
Le bilan au 31 août 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2002, vol. 576, fol. 11, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2002.

*Pour ordre*

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(81790/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

---

**ADERGO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 63.868.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 8 novembre 2002, vol. 576, fol. 40, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue extraordinairement le 5 novembre 2002 à Luxembourg*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs des membres du Conseil actuel:

- Monsieur Patrick Rochas
- Monsieur Philippe Slendzak
- Monsieur Maurice Houssa

Et le mandat de Commissaire aux Comptes de:

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux Comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle approuvant les comptes 2001.

Luxembourg, le 11 novembre 2002.

P. Rochas

*Administrateur*

(81908/636/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

---

**GLYCOFERM RESEARCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 52.156.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2002, vol. 576, fol. 11, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2002.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(81791/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

---

**PREBLI S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel .  
R. C. Luxembourg B 35.327.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 576, fol. 35, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour le compte de PREBLI S.A. HOLDING

FIDUPLAN S.A.

(81792/752/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

---

**KITRY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 72.465.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2002, vol. 576, fol. 40, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2002.

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG)

Signature

(81910/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

---

**KITRY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 72.465.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2002, vol. 576, fol. 40, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

*Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 25 octobre 2002*

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Pierre Letargez,
- Madame Katty Mandiau,
- Monsieur Joseph Letargez

et le mandat de commissaire aux comptes de la société:

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2002.

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG)

Signature

(81911/636/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

---

**CLAUDIA GELENIA WOHNAVANTGART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8229 Mamer, 6, rue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 63.449.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 576, fol. 35, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour le compte de CLAUDIA GELENIA WOHNAVANTGART, S.à r.l.

FIDUPLAN S.A.

(81793/752/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

**EUROPÄISCHE MÖBELUNION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1525 Luxembourg, 7, rue Fleming.  
R. C. Luxembourg B 7.352.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 576, fol. 35, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour le compte de EUROPÄISCHE MÖBELUNION, S.à r.l.

FIDUPLAN S.A.

(81794/752/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

**BIJOUTERIE MILLENNIUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 129, rue de l'Alzette.  
R. C. Luxembourg B 78.821.

## EXTRAIT

Il découle du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 14 octobre 2002 reçu par le notaire Aloyse Biel, de résidence à Esch-sur-Alzette, enregistré à Esch-sur-Alzette en date du 14 octobre 2002

- L'assemblée a décidé de convertir le capital de la société de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) en Euro, au cours de change fixé entre le franc luxembourgeois et l'Euro au 1<sup>er</sup> janvier 1999, savoir 40,3399, de sorte que le capital social souscrit de la société est fixé, après conversion à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (€ 12.394,68), représenté par cinq cents (500) parts sociales.

L'assemblée a décidé:

- d'augmenter le capital social souscrit de la société à concurrence de cinq euros trente-deux cents (€ 5,32) en vue d'arrondir le capital social souscrit de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (€ 12,394,68) à douze mille quatre cents euros (€ 12.400,-).

- de supprimer les cinq cents (500) parts sociales anciennes,

- de créer cent (100) parts sociales nouvelles de cent vingt-quatre euros (€ 124,-) chacune et de les attribuer aux associées actuelles au prorata des parts sociales anciennes leur appartenant.

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée a décidé de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (€ 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (€ 124,-) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales se répartissent comme suit:

Madame Carmen Santiago Paredes, commerçante, demeurant à L-4024 Esch-sur-Alzette, 209, route de Belval, 50  
cinquante parts sociales . . . . .

Madame Josefa Santiago Paredes, commerçante, demeurant à L-4024 Esch-sur-Alzette, 209, route de Belval, cin- 50  
quante parts sociales . . . . .

Total: cent parts sociales . . . . . 100

L'assemblée a accepté la démission à compter de ce jour de Madame Maggy Kalny, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette, 10, rue Antoine Diederich de sa fonction de gérante technique de la prédite société et lui donne quitus de sa gestion jusqu'à ce jour.

L'assemblée a décidé de nommer à compter de ce jour pour une durée indéterminée, Madame Josefa Santiago Paredes, prédite, en qualité de gérante technique de la prédite société.

L'assemblée a confirmé comme gérante administrative de la prédite société pour une durée indéterminée, Madame Carmen Santiago Paredes, commerçante, demeurant à L-4024 Esch-sur-Alzette, 209, route de Belval.

L'assemblée a décidé que vis-à-vis des tiers la société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérantes.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 octobre 2002.

A. Biel  
notaire

(81402/203/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2002.

---

**BIJOUTERIE MILLENNIUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 129, rue de l'Alzette.

R. C. Luxembourg B 78.821.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(81403/203/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2002.

---

**IRECO TRADING & PRODUCTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7327 Steinsel, rue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 68.051.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 576, fol. 35, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour le compte de IRECO TRADING & PRODUCTION S.A.  
FIDUPLAN S.A.

(81797/752/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

---

**IRECO TRADING & PRODUCTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7327 Steinsel, rue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 68.051.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 29 août 2002 statuant sur les comptes annuels 2001*

L'assemblée approuve le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001 clôturant avec un bénéfice de EUR 116.591,39 et décide d'affecter le résultat comme suit:

Augmentation du capital . . . . .	60.000,00
Réserve légale . . . . .	5.829,57
Réserve d'investissement . . . . .	22.275,00
Résultats reportés . . . . .	28.486,82

Pour le compte de IRECO TRADING & PRODUCTION S.A.  
FIDUPLAN S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 576, fol. 35, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(81798/752/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

---

**LES JARDINS DE LA MUSIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 163, rue de Cents.

R. C. Luxembourg B 58.994.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 576, fol. 35, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour le compte de LES JARDINS DE LA MUSIQUE, S.à r.l.  
FIDUPLAN S.A.

(81800/752/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

---

**TECHNICAL MARKETING & CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6586 Steinheim, 45, rue de la Montagne.  
R. C. Luxembourg B 55.828.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 576, fol. 35, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour le compte de TECHNICAL MARKETING & CONSULTING, S.à r.l.

FIDUPLAN S.A.

(81799/752/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

---

**SCHÜTZ & WAGNER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3754 Rumelange, 1, rue de l'Usine.  
R. C. Luxembourg B 15.157.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 576, fol. 35, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour le compte de SCHÜTZ & WAGNER S.A.

FIDUPLAN S.A.

(81801/752/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

---

**SCHÜTZ & WAGNER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3754 Rumelange, 1, rue de l'Usine.  
R. C. Luxembourg B 15.157.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 25 octobre 2002*

L'Assemblée générale approuve le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2001 clôturant avec un bénéfice de LUF 1.607.829,- et décide de reporter le bénéfice comme suit:

Réserve d'investissement .....	286.000,-
Réserve légale .....	1.698,-
Résultats reportés .....	1.320.131,-

Pour le compte de SCHÜTZ & WAGNER S.A.

FIDUPLAN S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 576, fol. 35, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(81802/752/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

---

**LOGISTIK RECHNUNGSWESEN BERATUNG S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2210 Luxembourg, 72, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.  
H. R. Luxemburg B 59.980.

*Auszug aus dem Bericht über die ordentliche Generalversammlung der Aktionäre über das Geschäftsjahr 2001  
am 25. Oktober 2002*

Der Gewinn über LUF 1.437.088,- für das Jahr 2001 wird auf neue Rechnung vorgetragen.

Die Versammlung gewährt den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Rechnungskommissar vollständige Entlastung bedingungslos und jedem einzelnen für das Geschäftsjahr 2001.

Die Versammlung stellt fest, dass der Artikel 100 des Handelsgesetzes vom 10. August 1915 angewandt werden muss. Die Versammlung beschliesst, die Gesellschaft nicht aufzulösen und die Aktivitäten fortzusetzen.

Für gleichlautenden Auszug

FIDUPLAN S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 576, fol. 35, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(81834/752/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

---

**LOGISTIK & RECHNUNGSWESEN BERATUNG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 59.980.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 576, fol. 35, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour le compte de LOGISTIK & RECHNUNGSWESEN BERATUNG S.A.  
FIDUPLAN S.A.

(81804/752/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

---

**ITT INDUSTRIES HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 62.500,- EUR.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.  
R. C. Luxembourg B 77.533.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 23 octobre 2002*

L'Associé unique prend acte de la démission de M. Richard Powers de son mandat de gérant de la société avec effet au 22 octobre 2002.

L'Associé unique décide de nommer pour une durée illimitée M. Martin Kamber, demeurant à 4 West Oak Lane White Plains, NY 10604 USA, en tant que gérant de la Société en remplacement de M. Richard Powers, avec effet au 22 octobre 2002.

Suite à cette décision, sont gérants de la Société pour une durée illimitée:

- M. Joachim Senff, gérant;
- M. Marc Feider, gérant;
- M. Donald E. Foley, gérant;
- M. William T. Kansky, gérant;
- M. Martin Kamber, gérant.

Pour publication et réquisition  
ITT INDUSTRIES HOLDINGS, S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 576, fol. 36, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(81807/253/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

---

**ITT INDUSTRIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 14.000,- EUR.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Hackin.  
R. C. Luxembourg B 85.519.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 23 octobre 2002*

Les Associés prennent acte de la démission de M. Richard Powers de son mandat de gérant de la Société avec effet au 22 octobre 2002.

Les Associés décident de nommer pour une durée illimitée M. Martin Kamber, demeurant 4 West Oak Lane White Plains, NY 10604 USA en tant que gérant de la Société en remplacement de M. Richard Powers, avec effet au 22 octobre 2002.

Suite à cette décision, sont gérants de la Société pour une durée illimitée:

- M. Joachim Senff, gérant;
- M. Marc Feider, gérant;
- M. Donald E. Foley, gérant;
- M. William T. Kansky, gérant;
- M. Martin Kamber, gérant.

Pour publication et réquisition  
ITT INDUSTRIES HOLDINGS, S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 576, fol. 36, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(81808/253/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

---

**SANICHAUFER SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3504 Dudelange, 58, rue Pierre Krier.  
R. C. Luxembourg B 49.285.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juin 2002*

*Première résolution*

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Alain Hupperich de son poste de membre du conseil de surveillance. Sont donc membres du conseil de surveillance à partir de ce jour:

- Monsieur Carlo Goelff;
- Monsieur Jean-Paul Schumacher;
- Madame Yvonne Faé-Nardelli;
- Monsieur Fernand Wintringer;
- Monsieur Gaston Hoffmann;
- Monsieur François Peusch.

*Deuxième résolution*

Suite à la démission de Monsieur Alain Hupperich de son poste de membre du conseil de surveillance, Monsieur Nico Biever, en sa qualité de gérant unique de la société, donne procuration pour signer en son nom toute pièce se référant à la direction et à la gestion journalière de la société, à chacune des personnes indiquées ci-dessous, conjointement avec un autre membre du conseil de surveillance:

- Monsieur Carlo Goelff;
- Monsieur Jean-Paul Schumacher;
- Madame Yvonne Faé-Nardelli;
- Monsieur Fernand Wintringer.

Dudelange, le 14 juin 2002.

Pour extrait conforme  
N. Biever  
Gérant

Enregistré à Remich, le 22 octobre 2002, vol. 177, fol. 64, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): P. Molling.

(81812/820/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

---

**TRANSPORT FOUQUET, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-5540 Remich, 45, rue de la Gare.  
H. R. Luxemburg B 79.317.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 23. September 2002*

*Beschluss*

Der Gesellschaftssitz der Firma TRANSPORT FOUQUET, S.à r.l. wird mit Wirkung zum 16. September 2002 von L-5550 Remich, 5, rue Macher, nach L-5540 Remich, 45, rue de la Gare, verlegt.

Remich, den 23. September 2002.

C. Fouquet.

Enregistré à Remich, le 5 novembre 2002, vol. 177, fol. 67, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): P. Molling.

(81816/820/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

---

**GANDER AG, Société Anonyme.**

**Capital souscrit: 1.250.000,- LUF.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 19.377.

—  
Le Conseil d'Administration tenu en date du 5 novembre 2002 a décidé de transférer le siège social de la société GANDER AG du 18, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 6 novembre 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 576, fol. 35, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(81824/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

---

**SANICHAUFER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3504 Dudelange, 58, rue Pierre Krier.

R. C. Luxembourg B 7.343.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juin 2002*

*Première résolution*

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Alain Hupperich de son poste de membre du conseil de surveillance.

Sont donc membres du conseil de surveillance à partir de ce jour:

- Monsieur Gaston Hoffmann, Président du conseil de surveillance;
- Monsieur Carlo Goelff;
- Monsieur Jean-Paul Schumacher;
- Madame Yvonne Faé-Nardelli;
- Monsieur Fernand Wintringer;
- Monsieur François Peusch.

*Deuxième résolution*

Suite à la démission de Monsieur Alain Hupperich de son poste de membre du conseil de surveillance, Monsieur Nico Bieber, en sa qualité de gérant unique de la société, donne procuration pour signer en son nom toute pièce se référant à la direction et à la gestion journalière de la société, à chacune des personnes indiquées ci-dessous, conjointement avec un autre membre du conseil de surveillance:

- Monsieur Carlo Goelff;
- Monsieur Jean-Paul Schumacher;
- Madame Yvonne Faé-Nardelli;
- Monsieur Fernand Wintringer.

Dudelange, le 14 juin 2002.

Pour extrait conforme

N. Bieber

*Gérant*

Enregistré à Remich, le 22 octobre 2002, vol. 177, fol. 64, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): P. Molling.*

(81813/820/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

---

**KOUDOURROU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4601 Niederkorn, 65A, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 55.348.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2002*

*Unique résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-4646 Niederkorn, 64, rue Saint-Pierre à L-4601 Niederkorn, 65A, avenue de la Liberté.

Niederkorn, le 1<sup>er</sup> octobre 2002.

Pour extrait conforme

Signature / Signature / Signature

*Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire*

Enregistré à Remich, le 5 novembre 2002, vol. 177, fol. 67, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): P. Molling.*

(81817/820/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

---

**EUROPA REAL ESTATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 73.365.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, vol. 576, fol. 32, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

(81820/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

---

**EUROPA FINANCING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 76.176.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, vol. 576, fol. 32, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

(81821/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

---

**COUNTRY PARADISE DESIGN AND CONSULTANCY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 40.446.

En date du 17 octobre 2002 Dr. Horst Hoskovec a démissionné de son poste d'administrateur de la société COUNTRY PARADISE DESIGN AND CONSULTANCY S.A., domiciliée au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 31 octobre 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 576, fol. 35, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(81823/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

---

**LD LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 62.791.

Les actionnaires de la société LD LUXEMBOURG HOLDING S.A. ont décidé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en date du 15 octobre 2001:

- de transférer le siège social de la société du 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg;

- de nommer Monsieur Christian Billon, réviseur d'entreprises, demeurant 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, comme administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Roland Mertens, avec effet immédiat, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 576, fol. 35, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(81825/581/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

---

**INTERINVESTMENTS OVERSEAS CORP. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 25.196.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2002, vol. 576, fol. 40, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 25 septembre 2002*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Philippe Slendzak, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Maurice Houssa, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Et le mandat de Commissaire aux Comptes de:

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 1998.

Luxembourg, le 25 septembre 2002.

P. Rochas

*Administrateur*

(81909/636/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

---

**CELESTE S.A., Société Anonyme.**

**Capital souscrit: 31.000,- EUR.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 83.097.

Les actionnaires de CELESTE S.A. (la Société) ont décidé en date du 9 octobre 2002:  
- d'accepter la démission de Madame Annie Young et de Monsieur Ambrous Young comme administrateurs de la Société avec effet immédiat;  
- de nommer Monsieur Christian Bühlmann nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat.  
Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes annuels de la Société pour la période se terminant le 31 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 576, fol. 35, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(81827/581/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

---

**VIRTUAL NETWORK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 58.101.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2002, vol. 576, fol. 40, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

*Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 20 août 2002*

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Marc Cigrang,
- Monsieur Yves Piron,
- Madame Mynga Duong.

Et le mandat de commissaire aux comptes de:

DEBELUX AUDIT, avec siège social à Luxembourg.

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2002.

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG)

Signature

(81915/636/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

---

**VIRTUAL NETWORK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 58.101.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2002, vol. 576, fol. 40, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

*Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 20 août 2002*

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Marc Cigrang,
- Monsieur Yves Piron,
- Madame Mynga Duong.

Et le mandat de commissaire aux comptes de:

DEBELUX AUDIT, avec siège social à Luxembourg.

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2002.

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG)

Signature

(81916/636/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

---

**AAREAL EUROPEAN PROPERTY INVESTMENTS Nr 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 71.856.

En date du 20 octobre 2002, le conseil d'administration de AAREAL EUROPEAN PROPERTY INVESTMENTS Nr 1 S.A. a décidé de nommer:

- Dr. Georg Allendorf aux fonctions de président du conseil d'administration de la société;
- Madame Christine Shulze-Forsthövel aux fonctions de vice-président du conseil d'administration de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 576, fol. 35, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(81832/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

---

**FORSA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 46.405.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2002, vol. 576, fol. 40, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 15 octobre 2002*

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Maurice Houssa, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Philippe Slendzak, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de:

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2003.

L'assemblée constate que les pertes reportées excèdent 75% du capital social et décide la poursuite de l'activité.

Luxembourg, le 15 octobre 2002.

P. Rochas

Administrateur

(81919/636/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

---

**FORSA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 46.405.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2002, vol. 576, fol. 40, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 15 octobre 2002*

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Maurice Houssa, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Philippe Slendzak, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de:

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2003.

L'assemblée constate que les pertes reportées excèdent 75% du capital social et décide la poursuite de l'activité.

Luxembourg, le 15 octobre 2002.

P. Rochas

Administrateur

(81920/636/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

---

**ALLTISS INVEST S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 63.316.

En date du 11 octobre 2002, Monsieur Gérard Becquer, Monsieur Pascal Roumiguié et Monsieur Emmanuel David, demeurant tous au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, ont démissionné de leur mandat d'administrateur de la société ALLTISS INVEST S.A. avec effet immédiat.

En date du 11 octobre 2002, BILLON & ASSOCIES, S.à r.l. a dénoncé le siège social de la société ALLTISS INVEST S.A. avec effet immédiat.

A cette même date, PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire de la société ALLTISS INVEST S.A. avec effet immédiat.

Fait à Luxembourg, le 30 octobre 2002.

G. Becquer.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 576, fol. 35, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(81833/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

**SECO-TEAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 76, rue d'Anvers.

R. C. Luxembourg B 63.276.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 576, fol. 35, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2002.

*Pour le compte de SECO-TEAM, S.à r.l.*

FIDUPLAN S.A.

(81835/752/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

**RENDE GERÜSTBAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5752 Frisange, 6B, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 63.600.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 28 octobre 2002, vol. 272, fol. 13, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 7 novembre 2002.

*Pour la FIDUCIAIRE D.M.D.*

Signature

(81836/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

**MAITRE MESURE, Société Anonyme.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, rue Alphonse Weicker, Centre Auchan.

R. C. Luxembourg B 56.688.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 novembre 2002, vol. 576, fol. 40, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

*Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 8 juillet 2002*

L'assemblée générale renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Guillaume Cardon, administrateur-délégué de la société,
- Monsieur Patrick Meyer,
- Monsieur Jérôme Boucheron

et le mandat de commissaire aux comptes de la société:

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

(81912/636/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

**ELFRIEDE SHIPPING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 68.822.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 novembre 2002, vol. 576, fol. 42, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SELFRIEDE SHIPPING S.A

*Le Conseil d'Administration*

Signature

(81837/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

---

**VAN GANSEWINKEL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4501 Differdange, Z.A. Gadderscheier.  
R. C. Luxembourg B 64.008.

Société anonyme constituée suivant acte notarié en date du 11 mars 1998, publié au Mémorial C n° 485 du 2 juillet 1998, modifiée par acte notarié en date du 4 avril 2002, publié au Mémorial C n° 1020 du 4 juillet 2002.

—  
Les bilans au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 novembre 2002, vol. 576, fol. 42, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VAN GANSEWINKEL LUXEMBOURG S.A.

*Le Conseil d'Administration*

Signature

(81838/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

---

**INLAND SHIPPING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.  
R. C. Luxembourg B 69.498.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 novembre 2002, vol. 576, fol. 42, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2002.

INLAND SHIPPING S.A.

*Le Conseil d'Administration*

Signature

(81839/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

---

**MALGAME S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 42.552.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2002, vol. 576, fol. 40, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 28 octobre 2002*

L'assemblée décide de nommer au poste d'administrateur Madame Catherine Calvi en remplacement de Madame Céline Stein dont le mandat est échu.

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de  
Messieurs Patrick Rochas et Maurice Houssa.

L'assemblée réélit aux fonctions de commissaire aux comptes de la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes 2002.

P. Rochas

*Administrateur*

(81913/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

---

**ELFRIEDE SHIPPING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 68.822.

Le bilan au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 novembre 2002, vol. 576, fol. 42, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ELFRIEDE SHIPPING S.A.

*Le Conseil d'Administration*

Signature

(81840/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

---

**DEXIA WORLD ALTERNATIVE, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 82.737.

Suite à la décision du Conseil d'administration du 18 mars 2002, le Conseil d'Administration de la société se compose comme suit:

- Nicolas Gomart, Global Head of Global Balanced Management and Multimangement, DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG - Succursale de Genève, 2, rue de Jargonnant, CH-1207 Genève;
- Mario Guetti, Directeur, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg;
- Daniel Kuffer, Sous-Directeur, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg;
- Luc Hernoux, Sous-Directeur, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg;
- Hugo Lasat, Conseiller du Comité de Direction, DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

*Pour DEXIA WORLD ALTERNATIVE*

*Société d'Investissement à Capital Variable*

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2002, vol. 576, fol. 41, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(81841/006/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

---

**DIAMOND EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 51.021.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2002, vol. 576, fol. 41, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 septembre 2002*

Les comptes clôturés au 31 décembre 2001 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001.

Les mandats d'administrateurs de EDIFAC S.A., Caroline Folmer, Jean Lambert, et le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux comptes sont reconduits jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2002.

Extrait sincère et conforme

DIAMOND EUROPE S.A.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2002, vol. 576, fol. 41, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(81846/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

---

**ELEFANT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 73.550.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion tenue en date du 30 octobre 2002, la résolution suivante a été prise:

Le Conseil d'Administration décide d'accepter la démission en tant qu'administrateur de Maître Arsène Kronshagen et nomme en son remplacement Maître Jean-Marie Verlaine, avocat, demeurant à Luxembourg.

Son mandat s'achèvera avec ceux des autres administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2004.

Luxembourg, le 31 octobre 2002.

Pour ELEFANT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2002, vol. 576, fol. 16, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(81842/744/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

---

**RETAIL ESTATES LUXEMBURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 45.278.

Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2002, vol. 576, fol. 5, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour RETAIL ESTATES LUXEMBURG S.A.

Signature

(81844/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

---

**LME INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 74.860.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2002, vol. 576, fol. 41, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 septembre 2002*

Les comptes clôturés au 31 décembre 2001 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001.

Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, Jean Lambert, Christian Pescatori et le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux comptes sont reconduits jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2002.

Extrait sincère et conforme

LME INVEST S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2002, vol. 576, fol. 41, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(81847/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

---

**LION-INTERINVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.**

R. C. Luxembourg B 26.004.

Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2002, vol. 576, fol. 41, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Signature.

(81849/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

---

**ENTERPRISE TECHNOLOGIES EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 71.128.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2002, vol. 576, fol. 41, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 septembre 2002*

Les comptes clôturés au 31 décembre 2000 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2000.

Les mandats d'administrateurs de EDIFAC S.A., Caroline Folmer, Jean Lambert, et le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux comptes sont reconduits jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2001.

Extrait sincère et conforme

ENTERPRISE TECHNOLOGIES EUROPE S.A.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2002, vol. 576, fol. 41, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(81848/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

---

**MIWA CHAMPIGNONS S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 25.548.

*Dénonciation du siège social*

Le siège social a été dénoncé par la société soussignée en date du 28 octobre 2002, et ce, avec effet immédiat. Luxembourg, le 28 octobre 2002.

pour réquisition

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2002, vol. 576, fol. 40, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(81900/636/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

---

**SYMMAQUE S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 55.839.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 14 décembre 2001*

L'Assemblée nomme Madame Catherine Calvi au poste d'administrateur en remplacement de Madame Céline Stein dont le mandat est échu.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2002, vol. 576, fol. 40, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(81901/636/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

---

**JABA INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 19.531.

The balance sheet as per December 31, 2001, registered in Luxembourg, on November 8, 2002, vol. 576, fol. 43, case 1, has been deposited at the record office of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on November 11, 2002.

For publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, November 2002.

(81921/695/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

---

**ALPHA NETWORK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 36, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 65.437.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2002, vol. 576, fol. 40, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2002.

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG), Réviseurs d'entreprises

Signature

(81904/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

---

**INTERSEAFOOD INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R. C. Luxembourg B 61.346.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 18 juillet 2002 à Luxembourg*

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de ratifier la résolution suivante:

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat des administrateurs, à savoir Monsieur Tom Donovan, Madame Roisin Donovan, Monsieur David Keogh et du Commissaire aux Comptes BCCB INCORPORATED LTD. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERSEAFOOD INVESTMENTS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2002, vol. 576, fol. 40, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(81903/636/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

---

**INTERSEAFOOD INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R. C. Luxembourg B 61.346.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2002, vol. 576, fol. 40, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(81906/636/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

---

**YANTRA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 75.995.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2002, vol. 576, fol. 40, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 30 janvier 2002*

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Jean-Marie Gillet, administrateur-délégué de la société;
- Monsieur Agim Bicak, administrateur-délégué de la société;
- Madame Laurence Piette.

L'assemblée renouvelle le mandat du commissaire aux comptes de la société:

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG).

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes 2001.

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG)

Signature

(81917/636/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

---

**EGAMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 47, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 66.966.

Les bilans au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 8 novembre 2002, vol. 576, fol. 40, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2002.

MAZARS & GUERARD LUXEMBOURG

Signatures

(81905/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

---

**EUROPEAN MEDICAL PROMOTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 38.607.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 novembre 2002, vol. 576, fol. 40, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2002.

EURO-SUISSE AUDIT S.A.

Signatures

(81907/636/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

---

**AERONAUTICAL TECHNOLOGIES COMPANY LIMITED HOLDING S.A.,  
Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 49.366.

Le bilan au 28 février 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2002, vol. 576, fol. 40, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 7 mai 2002*

L'assemblée générale renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Claude Tournaire,
- Monsieur Patrick Rochas,
- Monsieur Jean-Marc Pizano,
- Monsieur Patrick Barrier,
- Monsieur Isak Botha,
- Monsieur Neils Petersen,
- Monsieur Philip Riley,
- Madame Carla Heuvelmans-Perret.

L'assemblée générale renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de 2002.

Luxembourg, le 18 octobre 2002.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

(81914/636/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

---